

## 5 Exercices illustratifs

Testez votre compréhension des concepts explicités dans cet ouvrage avec les cas d'application ci-après.

Les corrigés sont disponibles sur le site [www.editionslep.ch](http://www.editionslep.ch) (sur la page de l'ouvrage).

### 5.1 Les assurances sociales

Pour chaque notion ci-dessous, indiquez quelle assurance sociale est concernée (il peut y avoir plusieurs assurances concernées). Fournissez une définition appropriée du terme qui vous est indiqué.

	AVS	AI	APG	AC	LAA	LPP
Paritaire						
Deuxième pilier						
Répartition						
Salaire déterminant						
Caisse de compensation						
Annonce de salaires						

	AVS	AI	APG	AC	LAA	LPP
Bonifications pour tâches éducatives						
Splitting						
Anticipation de la retraite						
Allocation pour impotent						
Rente d'orphelin						
Moyens auxiliaires						
Plafond						
Invalité						
Prestation de libre passage						
Déduction de coordination						

	AVS	AI	APG	AC	LAA	LPP
Déductibilité fiscale						
Taux de conversion						
SUVA						
Gratification						
Bonifications de vieillesse						
Numéro AVS						
Échelle de Berne						
Nouveau certificat de salaire						
Primauté des cotisations						

## 5.2 Salaire coordonné et cotisations LPP

Vous avez le choix entre trois plans de prévoyance LPP pour votre personnel. Voici leurs caractéristiques :

	PLAN 1	PLAN 2	PLAN 3
Soumis à partir de	CHF 21 330/an	CHF 22 050/an	CHF 0
Déduction de coordination	CHF 16 590/an	CHF 25 725/an	CHF 0
Plafond	CHF 255 960/an	CHF 88 200/an	CHF 127 980/an
Salaire coordonné minimal	N/A	CHF 3 675/an	N/A
Répartition du paiement des cotisations	Employeur : 2/3 Employé : 1/3	Employeur : 50 % Employé : 50 %	Employeur : 50 % Employé : 50 %
Cotisations	18-24 ans : 3 % 25-34 ans : 10 % 35-54 ans : 18 % 55-65 ans : 20 %	18-24 ans : 2 % 25-34 ans : 9 % 35-44 ans : 13 % 45-54 ans : 18 % 55-65 ans : 20 %	18-24 ans : 3 % 25-34 ans : 10 % 35-44 ans : 15 % 45-65 ans : 20 %

1. Quel plan correspond-il aux prescriptions légales minimales ?
2. L'entreprise peut-elle choisir n'importe lequel de ces plans pour ses employés ?
3. En prenant le cas d'un employé de 38 ans gagnant CHF 14 000 par mois × 12 salaires/an, quel plan de prévoyance coûterait le plus cher à l'entreprise ?

4. Veuillez compléter le tableau ci-dessous. Il s'agit de déterminer les cotisations LPP de différents employés. Pour chaque employé, tous les calculs sont effectués sur la base des **chiffres annuels**, et ensuite le montant global est réparti à égalité sur chaque mois.

Employé	M. Urber, 25 ans	Mme Gerole, 40 ans	Mlle Enger, 48 ans	M. Antoine, 21 ans	Mlle Duboser, 55 ans	M. Germin, 63 ans
Salaire mensuel	CHF 4800 × 13	CHF 8000	CHF 7900	CHF 1500 × 13	CHF 13200	CHF 14 000 × 13
Salaire annuel						
Plan LPP	PLAN 2	PLAN 1	PLAN 3	PLAN 2	PLAN 1	PLAN 3
Salaire coordonné annuel						
Cotisation LPP mensuelle totale						
Cotisation LPP mensuelle employé						
Cotisation LPP mensuelle employeur						

## 5.3 Calcul et établissement des fiches de salaire

### DÉCOMPTE SALAIRE A

Taux des assurances sociales applicables :

AVS/AI/APG	:	cotisation totale	10,55 %
		frais de gestion de	1,85 % de la cotisation
AC	:	cotisation totale	2,20 %
AMat (cantonale)	:	cotisation totale	0,092 %
LAA prof.	:	cotisation totale	1,65 %
LAA non prof.	:	cotisation totale	2,43 %
AF	:	cotisation totale	2,45 %
APGm	:	cotisation totale	2,50 %
LPP	:	cotisation totale	16,00 %
Seuil d'entrée	:		18 000 annuels
Déduction de coordination	:		24 885 annuels
Plafond	:		102 600 annuels
Salaire coordonné minimal	:		6 000 annuels

Informations sur les employés :

M. Gervin	Mlle Clouche
Salaire mensuel : CHF 5620 × 12 mois/an	Salaire horaire: CHF 60 + indemnités (8,33 % et 3,87 %) Temps de travail : 100 h/mois
Allocations familiales : CHF 500	Allocations familiales : CHF 250
Remboursement de frais de représentation : CHF 340	Avance sur salaire : CHF 2600
Remboursement de frais de formation à charge de l'entreprise : CHF 4850	Remboursement d'un prêt accordé par l'entreprise : CHF 750 par mois (y c. CHF 50 d'intérêts)

Veuillez établir le bulletin de salaire de chaque employé.  
Les allocations familiales sont versées par l'entreprise.

< Nom de l'entreprise  
et coordonnées>

Sébastien Gervin  
<Coordonnées>

<N° AVS>

Période : <mois concerné>

Paiement sur le compte <N° compte>  
en date du <date paiement>  
Établi le <date d'établissement>

< Nom de l'entreprise  
et coordonnées>

Annie Clouche  
<Coordonnées>

<N° AVS>

Période : <mois concerné>

Paiement sur le compte <N° compte>  
en date du <date paiement>  
Établi le <date d'établissement>

## DÉCOMPTE SALAIRE B

Taux des assurances sociales applicables :

AVS/AI/APG	:	cotisation totale	10,55 %
		frais de gestion de	0,68 % de la cotisation
AC	:	cotisation totale	2,20 %
AMat (cantonale)	:	cotisation totale	0,092 %
LAA prof.	:	cotisation totale	1,85 %
LAA non prof.	:	cotisation totale	1,62 %
AF	:	cotisation totale	2,45 %
LPP	:	cotisation totale	16,00 %
LPP	:	cotisation totale	10,00 % jusqu'à 40 ans 15,00 % dès 40 ans

Seuils et limites LPP : régime légal standard. L'entreprise prend en charge les deux tiers de la cotisation.

Informations sur les employés, pour le mois de février :

Mlle Moret (35 ans)	M. Genton (48 ans)
Salaire de base mensuel : CHF 3000 Commissions de 1 % sur les ventes 12 salaires par an	Salaire de base mensuel : CHF 920 Salaire horaire : CHF 65 (+ indemnités vacances de 8,33 % et jours fériés de 3,95 %)
Chiffre d'affaires réalisé : CHF 520 000	Heures travaillées : 62
Allocations familiales : CHF 600 (payées directement par la caisse de compensation) Salaire du mois de janvier : CHF 12 000 (rattraper l'éventuel dépassement de plafond directe- ment ce mois)	Retenue de CHF 250 investis dans un plan d'épargne préférentiel auprès d'une entreprise financière (versés immédiatement) Remboursement de frais de téléphone : CHF 120
18 repas gratuits pris au siège de l'entreprise, offerts par cette dernière (valeur CHF 10 chacun)	Billets de cinéma offerts chaque mois par l'entreprise : 2 billets, valeur CHF 25 au total
Impôt à la source : 21 %	Salaire du mois de janvier : CHF 10 800 (rattraper l'éventuel dépassement de plafond directe- ment ce mois)

Veuillez établir le bulletin de salaire de chaque employé.

< Nom de l'entreprise  
et coordonnées>

Sylvie Moret  
<Coordonnées>

<N° AVS>

Période : <mois concerné>

Paiement sur le compte <N° compte>  
en date du <date paiement>  
Établi le <date d'établissement>

< Nom de l'entreprise  
et coordonnées>

Jean-Louis Genton  
<Coordonnées>

<N° AVS>

Période : <mois concerné>

Paiement sur le compte <N° compte>  
en date du <date paiement>  
Établi le <date d'établissement>